

Dépôt:

François Bausch
Groupe parlementaire déi gréng

Claude Meisch
Groupe parlementaire DP
PL 6500 & 6497

Luxembourg, le 13 décembre 2012

1

La Chambre des Député-e-s,
MOTION

- considérant la nécessité de renforcer l'équité sociale de notre système fiscal ;
- considérant le manque de capacités analytiques de la fiscalité au niveau du débat politique ;
- considérant la nécessité de renforcer la qualité de la planification des recettes fiscales ;
- considérant la complexité particulière des politiques fiscales au Luxembourg dans le contexte de la place financière ;
- considérant l'impact potentiellement considérable de l'évolution des politiques fiscales européennes sur celle du Luxembourg ;
- souhaitant rendre le débat sur les questions de fiscalité au Luxembourg plus transparent et plus objectif ;

invite le Gouvernement à

- mener une recherche ouverte et contradictoire avec des modèles de simulation pour les diverses propositions en matière fiscale actuellement discutées et d'analyser à cet égard plus particulièrement:
 - o l'effet de ces mesures sur les revenus fiscaux ;
 - o leur impact sur la progressivité de l'imposition pour les différents déciles des tranches de revenus,
 - o l'impact sur le pouvoir d'achat des revenus des classes moyennes et inférieures,
 - o l'utilité des différentes mesures d'allègement fiscal, tels les abattements, modérations d'impôt,
 - o les effets possibles d'un renforcement de l'écofiscalité dans le système fiscal luxembourgeois ;
 - o les contradictions possibles entre des mesures de la fiscalité nationale d'un côté et l'attractivité de la place financière de l'autre.
- envisager de façon concrète l'instauration au Luxembourg d'une instance d'analyse des politiques fiscales afin de disposer à terme d'un centre de compétences et une capacité d'analyse et de modélisation ouvertes et accessibles au débat politique.
- présenter à la Chambre des Députés les résultats de ces efforts lors du débat sur le budget de l'année 2014 à la Commission des Finances et du Budget.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 13 décembre 2012

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Laurent Mosar